

MAIRIE DE SARTILLY

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le neuf février à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur RAULT Denis, Maire.

Etaient présents : M. RAULT, Maire - M. FOURRE - M. LUCAS - Mme PERRIGAULT - M. VILQUIN - Mme JARDIN, Adjoints - Mme FILLEUL - M. LOUIS DIT GUÉRIN - Mme LE PUIL - Mme LEMOUSSU

Absents : Mme GOUELLE - Mme LAMY - Mme LEROY - Mme LEFRANC - M. PAUL - M. COULOMBIER - M. DESBISSONS - M. BRETHON - Mme BINARD

Secrétaire de séance : Mme JARDIN

- Vente d'herbe.

Le conseil municipal doit fixer le tarif pour l'année 2014 de vente de l'herbe de la plaine hippique exploitée par Monsieur DAIROU Daniel. Les tarifs ont été réévalués il y a 3 ans pour fixer le prix à 220 € l'hectare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal maintient ce tarif.

- Admissions en non valeur.

Suite aux informations transmises par le Percepteur, le conseil municipal doit se prononcer sur des impayés concernant des frais de garderie et des factures d'eau.

Les poursuites n'ayant donné aucun résultat et le recouvrement s'avérant impossible, le conseil municipal accepte l'admission en non valeur des frais de garderie pour un montant de 279.01 €.

De même, le conseil municipal accepte l'admission en non valeur de plusieurs factures d'eau pour un montant total de 267.94 € suite au surendettement de la famille concernée.

- Demandes d'adhésion au SDEM.

Deux nouvelles communes, Agon-Coutainville et Bricquebec, demandent d'adhérer au Syndicat d'Energies de la Manche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte leur adhésion, sachant que, plus les communes sont nombreuses à adhérer, plus l'aide apportée par le SDEM est efficace.

- Modification des statuts de la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel a décidé de modifier ses statuts comme suit :

« Aménagement de l'Espace »

8. « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme tenant lieu de PLU et cartes communales »

L'idée est d'aller vers un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), qui offre l'avantage d'une révision automatique tous les 3 ans et de ce fait se trouve toujours à jour, alors qu'une révision du PLU actuel serait beaucoup plus longue et coûteuse.

M. LUCAS regrette la perte de la compétence alors que le PLU de la commune est récent et a été très bien conçu, suite à un important investissement en temps et financier.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ce transfert de compétence ne sera validé qu'après accord exprimé à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou par la moitié au moins des conseils municipaux de ces communes représentant plus des deux tiers de la population.

Après en avoir délibéré, le CM accepte les modifications par 8 voix pour et 2 abstentions (M. LUCAS et Mme PERRIGAULT).

- Instruction des autorisations d'urbanisme.

L'instruction des dossiers par la DDTM se termine le 1^{er} juillet 2015. La Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel et le Pays de la Baie (qui couvre un territoire plus grande que la Communauté de Communes) proposent chacun de confier cette mission à leur propre service d'instruction des autorisations droit des sols (contre rémunération, un prix étant fixé par type d'autorisation d'urbanisme).

Lors de ses précédentes réunions, le conseil municipal avait déjà formulé sa préférence pour le service de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de la convention ayant pour objet de définir les modalités selon lesquelles le service de la Communauté de Communes assurera l'instruction des autorisations d'urbanisme de la Commune, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

- Modification des statuts de SDEAU 50.

La commune a adhéré au syndicat d'eau il y a 6 mois environ. La modification de ses statuts permettra :

1. L'intégration de l'assistance et de la maîtrise d'ouvrage du transport d'eau en gros dans les compétences générales.

2. Le financement par le SDeau50 des axes d'intérêt départemental structurants inscrits dans le schéma départemental.

3. La possibilité d'une participation financière du SDeau50 sur des projets secondaires de sécurisation définis dans le schéma départemental (connexions secondaires, forage de sécurisation lorsqu'aucune interconnexion est possible) et engagés sous maîtrise d'ouvrage des collectivités concernées.

4. L'identification de la participation au SDeau50 directement sur les factures d'eau.

L'objectif est notamment la prise en charge de la canalisation Avranches-Granville.

Après délibération, le conseil municipal accepte la modification des statuts.

- Compte rendu de la réunion du Comité de pilotage du PEDT.

Lors de la réunion du 15 janvier, en présence des directeurs des écoles maternelle et primaire, du personnel encadrant et des représentants de parents d'élèves, Monsieur Jean-Pierre VIQUIN, adjoint en charge des affaires scolaires, a dressé un premier bilan des TAP.

Monsieur VIQUIN a remercié Corine DUHAMEL pour son aide indispensable dans la mise en place des TAP.

La fréquentation varie de 50 à 60 %.

Ce premier bilan est positif et le choix du vendredi après-midi pour les TAP fait l'unanimité. Les parents apprécient l'amplitude de la plage horaire mise à leur disposition pour récupérer leurs enfants. Rendez-vous fin du 2ème trimestre pour un nouveau point.

- Compte rendu de la réunion de la Commission des bâtiments communaux du 2 février.

Les membres de la commission ont découvert le logement de fonction de l'école Alain Fournier, celui de la rue du Manoir, de l'ancienne perception, les vestiaires du football et l'atelier municipal.

Des travaux vont être effectués pour remettre en état les logements. Ceux concernant les futurs vestiaires du foot débiteront en mars prochain. L'atelier municipal est terminé mais il manque encore quelques rayonnages, un élévateur et des bacs de rétention.

- Questions diverses.

M. LOUIS DIT GUERIN signale la dangerosité du rond-point nord, qui est très mal signalé. Monsieur le Maire va rédiger un courrier pour alerter le Conseil général.